

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 07 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 07 février à 18h30mn ont été convoqués en date du 30 janvier 2017 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, Benoît SITTER secrétaire

Mme Germaine VILMIN, MM. André BINDLER, Claude BUESSLER, Bernard EGLY, Christophe GRUND, Etienne WALZER, Jean-Claude WETZEL.

Absent :

Mme Isabelle CÔTE qui donne procuration de vote à Mme Germaine VILMIN.

Membres consultatifs présents

Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Monsieur Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler - Maître d'œuvre.

Membres consultatifs excusés

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux

Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin

Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale

M. Cédric NODIN ONF

Monsieur Michel VILLING, DDT.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06.12.2016
2. Attribution du marché des travaux connexes
3. Point sur les travaux
4. Divers et communications.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06.12.2016

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Président rappelle la délibération du bureau de l'association prise en date du 03 mars 2016 :

MARCHE TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DES TRAVAUX CONNEXES

*Vu l'article L 5211610 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le bureau de l'AF, après en avoir délibéré,
DECIDE*

d'accorder au Président une délégation à caractère général.

Le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte lors de chaque réunion de Bureau des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article 5211-10 DU CGCT).

Ainsi, M. le Président rappelle que le retour des offres s'est fait en date du 17 janvier 2017. Il donne la parole à M. Patrice GUNTZ qui communique la note des six entreprises ayant répondu.

Une négociation a donc été lancée avec un retour des offres pour le 1^{er} février 2017 (négociation prévue dans le règlement de consultation).

M. Patrice GUNTZ communique la note finale des six entreprises.

M. Franck DUDT, Président communique la décision prise à savoir l'entreprise retenue pour le marché :

Entreprise VOGEL TP 67608 SCHERWILLER/ ROKEMANN SARL 68640 WALDIGHOFFEN pour un montant de 408 159,40 €TTC.

Une réponse sera faite aux entreprises non retenues et la notification sera faite à l'entreprise retenue.

L'assemblée prend acte de tous ces éléments.

3. POINT SUR LES TRAVAUX

M. le Président informe l'assemblée de l'avancement des travaux de l'entreprise MAERKY. Le chantier arrive à sa fin malgré les difficultés rencontrées. Il a été constaté que quelques bois n'ont pas été coupés comme prévu.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

M. Dudt précise aussi, que M. STEMPFEL de Guewenheim à couper ses bois. Des détériorations sont observées sur le terrain mais il est précisé que la météo n'a pas permis de réaliser le travail dans des conditions plus favorables.

4. DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Président communique la date fixée pour la prochaine réunion à savoir mardi 28 février 2017 à 18h30. Le budget sera examiné, un point sera réalisé sur les soultes, le taux de cotisation à l'hectare sera fixé pour 2017.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Président :
Franck DUDT.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10